



PRÉAVIS DE GRÈVE ET REVENDICATIONS

Bonjour à toutes et à tous,

Comme nous nous y étions engagés, nous vous tenons informés de la suite de notre mouvement. Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous tenons à vous remercier pour le **formidable accueil de notre 1^{er} communiqué : plus de 20 000 vues sur les réseaux sociaux**, cela dépasse toutes nos espérances et nous incite à continuer.

I. EXPLICATIONS BUDGETAIRES

Vous trouverez en PJ une présentation très intéressante au sujet du budget du SDIS 91 pour l'année 2018. Ce document est en téléchargement libre sur www.sdis91.fr (Présentation - Fonctionnement - Nos finances).

Il en ressort les points suivants :

- Le SDIS s'est désendetté de 4 millions d'euros en 2017 (diapositive 13),
- **Le SDIS s'est désendetté de 11 millions d'euros en 2018 (dont plus de 7 millions de désendettement anticipé, diapositive 16). Ces 7 millions auraient très bien pu être affectés au budget de fonctionnement en général et au recrutement en particulier. Mais il a été fait le choix des finances au détriment de l'opérationnel.**
- 15 millions d'économies en 2 ans, aucun SDIS n'a connu cela. Dans un tel contexte, il était inévitable de rencontrer de sérieux problèmes opérationnels, organisationnels et humains,
- Le plus gros du problème de la dette est à présent réglé et tout va bien en ce qui concerne le budget d'investissement (diapositives 15 et 19),
- **Le SDIS 91 est le SDIS le plus pauvre parmi les 4 SDIS franciliens (diapositive 25) et pourtant le conseil départemental de l'Essonne est nettement plus riche que les 3 autres Cela interroge forcément,**
- Les 0,35% d'augmentation annuelle de la contribution du Conseil Départemental prévus pour 2019, 2020 et 2021 ne correspondent pas à l'inflation (cf augmentation du budget carburant par exemple).

Par conséquent, pour le budget 2019 et les suivants, il y a des marges de manœuvre financières en fonctionnement que ce soit sur le budget du SDIS (plusieurs millions) ou sur le budget du conseil départemental (plusieurs millions également). Au terme de nombreuses années de rigueur budgétaire (diapositive 9), il est donc tout à fait possible de financer les mesures suivantes dans l'objectif de restaurer les capacités opérationnelles du SDIS, de fidéliser les agents, d'améliorer l'attractivité et la qualité de service.



II. REVENDICATIONS

Toutes les revendications sont à mettre en œuvre dès 2019.

CIS et CTA-CODIS

- Retour au socle de base de 1 060 SPP,
- Retour au socle de base de 786 SPP en CIS (chiffre appelé à évoluer avec l'arrivée des CS Tigery et Saclay),
- Nomination d'adjudants chaque année en CIS et au CTA-CODIS,
- Organisation d'un concours et nomination de sergents chaque année en CIS,
- Nomination de caporaux-chefs chaque année en CIS,
- Atteindre l'effectif théorique d'adjoints chef de salle et d'opérateurs au CTA-CODIS,
- Augmentation de 25% minimum du budget dédié au plan de formation.

OFFICIERS

- Socle minimal de 150 officiers en SHR ou CTA-CODIS (hors SSSM),
- Socle minimal de 11 officiers au CTA-CODIS en régime de garde,
- Retour de la possibilité de monétiser les jours de CET,
- Modification de la délibération sur les grades-cibles avec amélioration de la GPEEC,
- Sous réserve des conditions statutaires, avoir en permanence 14 Lcl SPP et 22 Cdt SPP au SDIS,
- Augmentation de 25% minimum du budget dédié au plan de formation avec une attention particulière sur les formations de cadres en FDF, GOS et GOC,
- Officiers du SSSM : en cas d'élargissement des missions (cf paragraphe SAMU), augmentation correspondante des effectifs.

PATS

- Révision indispensable de la délibération relative au grades-cibles afin de supprimer les incohérences et inégalités entre agents,
- Réévaluation à la hausse des grades cibles PATS pour 12 postes au moins (avec un impact positif pour des postes des 3 catégories : A, B et C),
- Retour de la possibilité de monétiser les jours de CET,
- Renégociation du RIFSEEP des PATS en se basant sur les négociations des autres SDIS franciliens,
- Amélioration de certains régimes indemnitaires des PATS afin d'être en mesure de recruter (postes non pourvus depuis de longs mois),
- Augmentation de 25% minimum du budget dédié au plan de formation,
- Supprimer la limitation à 3 vœux de formation pour les agents à double statut PATS et SPV.



SAMU

- Sous couvert de la Préfecture, en cas de non réponse du SAMU ou de difficultés avec le médecin de ville ADUM (Association Départementale des Urgences Médicales), pousser plus loin la possibilité de réguler par les officiers SSSM (24heures/24),
- Conformément à une demande du SAMU 91, doter tous les VSAV d'un téléphone portable de service afin d'améliorer le délai de traitement des ARM.

FINANCES

- Ne plus effectuer de désendettement anticipé,
- Viser en moyenne un désendettement limité à 1 million d'euros par an,
- Faire passer la contribution du Conseil Départemental à +1,5% par an.

Ces revendications se veulent constructives, dans l'intérêt de tous et de la qualité de service public avant tout. Nous demandons également l'ouverture d'un groupe de travail sur la fidélisation des agents et l'attractivité du SDIS.

III. RENDEZ-VOUS

Nous vous proposons de vous associer à notre mouvement de 2 façons.

• Une minute de grève

A partir du lundi 12 novembre, nous vous invitons à effectuer une minute de grève par jour. En effet notre objectif principal est de restaurer la couverture opérationnelle, pas de la dégrader. **Nous concevons cette grève comme un référendum « Pour ou contre la gouvernance actuelle du SDIS 91 ». Si vous trouvez que la situation du SDIS s'est trop dégradée et qu'il faut une réaction budgétaire : faites grève une minute.**

En complément d'information, lors du dernier appel à la grève, environ 150 d'entre nous se sont positionnés comme gréviste dont de nombreux cadres SHR. Bien évidemment, dans le respect du droit constitutionnel, ces agents n'ont subi aucune forme de pression.

Notre but n'étant pas d'alourdir le système, pour une minute de grève, nous invitons tout le monde à s'exonérer des ordres de maintien en service, démarche administrative toujours fastidieuse, les départs en intervention étant assurés dans tous les cas.

Nous invitons chaque responsable de structure à organiser un moment d'échange, dans un état d'esprit apaisé, autour des éléments de ce communiqué.



- **Grand rassemblement le jeudi 15 novembre 2018**

Le jeudi 15 novembre 2018 à 14h00, il est programmé un comité technique (1 rond-point de l'Espace 91 000 Evry). A cette occasion, **nous organisons un grand rassemblement pour démontrer que notre mouvement est soutenu par la grande majorité des personnels du SDIS. Nous vous donnons rendez-vous à partir de 12h30 et jusqu'à 15h00** pour le verre de l'amitié (sans alcool) et pour une petite collation.

Bien évidemment, un comportement irréprochable de chacun est attendu, il en va de la crédibilité du mouvement. Ce rassemblement est organisé dans un esprit de cohésion et de partage, nous ne souhaitons aucune forme d'agressivité ni physique ni verbale. Tenue F1 (pas de tenue de feu) pour les Sapeurs-Pompiers, tenue de travail habituelle pour les PATS.

Le préavis de grève couvre l'ensemble des personnels du sdis 91 à partir du lundi 12 novembre 7h30 pour une durée illimitée.

L'Intersyndicale du SDIS 91